



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

14^{ème} Rallye Régional V.H.C. PEA des Vallées Vendredi 21 et Samedi 22 Août 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA des VALLEES
Nom du Rallye :	14 ^{ème} Rallye Régional VHC PEA des Vallées
Date :	21 et 22 Août 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Compte pour : · Coupe de France des Rallyes VHC coefficient 1 , · Championnat de la Ligue Grand Est · Challenge interne de l'ASA des Vallées.
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	N°36 en date du 20/05/2026
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	N°428 en date du 20/05/2026
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	Jean-Michel MARTIN
Téléphone :	06.09.25.53.60
Mail :	jm-martin88@wanadoo.fr
Comité d'Organisation	
Président :	Jean-Michel MARTIN
Membres :	Tous les membres du Comité Directeur de l'ASA des Vallées
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA des Vallées Espace Saint Romaric 5 place du Batardeau 88200 REMIREMONT
Téléphone :	03.29.62.26.33
Mail :	asavallees@wanadoo.fr
Permanence du Rallye :	Palais des Congrès de Remiremont

Lieu, date, horaire :	21-08-26 et 22-08-26 de 8h00 à 20h00
Organisateur technique	
Nom :	ASA des Vallées
Adresse :	Espace Saint Romaric 5 place du Batardeau 88200 REMIREMONT
Téléphone :	03.29.62.26.33
Mail :	asavallees@wanadoo.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 13 juillet 2026
Ouverture des engagements	Lundi 13 juillet 2026
Clôture des engagements	Lundi 10 août 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 16 août 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	à retirer au Bar du Champ de Mars (chez Ornella) à Remiremont. Dimanche 16 août 2026 de 10h à 19h Et Vendredi 21 août 2026 de 9h à 17h
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Dimanche 16 août 2026 de 10h à 19h Et Vendredi 21 août 2026 de 9h à 17h
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	Palais des Congrès de Remiremont - de 14h30 à 20h30 le vendredi 21 août 2026
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	Champ de Mars de Remiremont - de 14h45 à 20h45 le vendredi 21 août 2026
Mise en place du parc de départ	A l'issue du passage au contrôle technique – vendredi 21 août 2026
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Home Vert du Palais des Congrès de Remiremont à 19h30 le vendredi 21 août 2026
Publication des équipages admis au départ	Palais des Congrès de Remiremont à 21h00 le vendredi 21 août 2026
Publication des heures et ordres de départ	Palais des Congrès de Remiremont à 21h00 le vendredi 21 août 2026
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Briefing écrit remis aux concurrents lors des vérifications administratives contre émargement.
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Champ de Mars de Remiremont du 1 ^{er} concurrent VHC à 08h00 le samedi 22 août 2026
Publication des résultats partiels	Palais des Congrès – Champ de Mars de Remiremont le samedi 22 août 2026
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	Au Champ de Mars Remiremont du 1 ^{er} concurrent VHC à 16h44 le samedi 22 août 2026
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	Garage Renault GMA à Saint Etienne les Remiremont le samedi 22 août 2026
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC

Publication des résultats (lieu, date, heure)	Au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent le samedi 22 août 2026
Remise des prix (lieu, date, heure)	Au Palais des Congrès 1 ^{er} étage – au Restaurant à 20h30 le samedi 22 août 2026

ARTICLE 1P. ORGANISATION.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des CS :	Claude CONDAMIN	(licence : 1625/0314)
Membres du Collège :	Idem moderne	
Direction de Course VHC-VHRS:	Daniel BLANQUIN	(licence : 1941/0308)
Commissaire Technique VHC-VHRS :	Serge BULLIER	(licence : 19678/0409)
Médecin Chef :	Michel WIEDENKELLER	(licence : 146262/0323)
Chargés des relations avec les concurrents :	Monique France	(licence : 29181/0409)
Chargés des relations avec la presse :	Jean-Michel MARTIN	(licence : 27433/0313)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront par mail, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le vendredi 21 août 2026 de 14h30 à 20h30, vérifications techniques de 14h45 à 20h45 au Palais des Congrès de Remiremont.

Les vérifications finales seront effectuées au Garage des Grands Moulins Auto Renault - Parc économique des Grands Moulins 88200 SAINT-ETIENNE-les-REMIREMONT.

Taux horaire de la main d'œuvre : **60€ ttc.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 14ème Rallye Régional VHC PEA des Vallées doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **10 août 2026** (cachet de la poste faisant foi).

ASA des Vallées

5 Place Batardeau

88200 REMIREMONT



06-09-25-53-60 / 03 29 62 26 33



asavallees@wanadoo.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 10 VHC voir plus en fonction du total des 3 rallyes limité à 140 maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :	305 € + 5€ *= 310€
- sans la publicité facultative des organisateurs :	610 € + 5€ *= 615€
- Licenciés ASA et Ecurie organisatrices : (pilote et copilote) :	275 € + 5€ *= 280€
- 1 licencié ASA et Ecurie organisatrices : (pilote ou copilote) :	290 € + 5€ *= 295€

*** 5 € pour le challenge commissaires de la ligue Grand est du sport Auto.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Une déclaration de forfait devra se faire par mail à l'adresse de l'Asa des Vallées :

asavallees@wanadoo.fr au plus tard le 21 août 2026.

En cas de non présentation : Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications Administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur le Champ de Mars et le square du 170ème à Remiremont (**une seule voiture d'assistance par équipage**).

4.3.2.1P. PARC D'ASSISTANCE

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance. En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200€ sera appliquée, pour chaque infraction constatée.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional des Vallées représente un parcours de 54,57 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 1 épreuve spéciale à parcourir 3 fois d'une longueur totale de 39.90 km.

Les épreuves spéciales sont : **ES 1-2-3 « Remiremont »** de 13,3km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages.

6.2.5P. DUREE

Les reconnaissances auront lieu le :

Dimanche 16 août 2026 de 10h à 19h et vendredi 21 août 2026 de 9h à 17h.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

8.2P Toute réclamation devra être faite par écrit et remise au Directeur de Course ou au Chargé des Relations Concurrents, accompagné d'un montant de 700€, montant qui ne sera pas restitué si la réclamation est jugée injustifiée.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue de chaque rallye il sera établi : un classement général toutes périodes confondues (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

10.1. Remise des prix

Des coupes seront remises en fonction du nombre de partants.

Classement Général :	1^{er} Si plus de 2 partants	2^{ème} Si plus de 5 partants
Groupe 1.2.3.4/5	100€	50€
Groupe N-A-B VHC J	100€	50€
Groupe Classic	100€	50€

La remise des prix se déroulera : Le samedi 22 août 2026 à 20h30 au Palais des Congrès 1^{er} étage à Remiremont.